Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_84-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Septembre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe (arrivé DEL2026.77), Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David (départ DEL 2026.88), Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. DUQUENOY Clément
Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. REMINIAC David a donné pouvoir à Mme NIZAN Windy à compter de la DEL 2026.89

A été nommée secrétaire : Mme BARRE Karine

2026/84 – Demande de subvention - Voirie Impasse des Chênes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental du Morbihan a décidé de réactiver, à compter du 1er juillet 2026, le Programme de Solidarité Territoriale (PST) mais avec de nouvelles modalités.
Le PST est une subvention du Conseil Départemental pour tout projet d'équipement et d'aménagement public d'intérêt général. La dépense subventionnable minimale est de 15 000 € et maximale de 350 000 € par an. Possibilité est ouverte de contractualiser sur une période maximale de 3 ans pour un même projet, soit une dépense subventionnable maximale de 1,05 M€ (350 000 € x 3).
Le taux d'intervention du département est fixé à partir du Taux de Solidarité Départementale. Pour la commune, il est de 30%.
M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le PST pour la réalisation de la voirie impasse des Chênes ; Le montant estimatif des travaux est 35 160.70 € HT de travaux.
Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération :

Maitrise d'œuvre et divers	1 895.00 €
Travaux	32 241.60 €
Aléas 3%	1 024.10 €
Total (H.T.)	35 160.70 €
T.V.A. (20%)	7 032.14 €
Total (T.T.C.)	**42 192.84 €**

Financement :

DEPARTEMENT au titre du PST	
30% de 35 160.70 € HT	10 548.21 €
COMMUNE	
Autofinancement	24 612.49 €
	7 032.14 €
Total (T.T.C.)	**42 192.84 €**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_84-DE

Afin de préparer les dossiers administratifs, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette opération.

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER le projet de réalisation de la voirie impasse des Chênes,
- DE SOLLICITER l'aide des différents organismes et notamment du Conseil Départemental au titre du Programme Solidarité Territoriale (PST) et de toutes autres collectivités partenaires de l'opération,
- DE DONNER mandat à Monsieur Le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les différentes pièces du dossier.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
En mairie, le 28/09/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

